



BANQUE des
TERRITOIRES



Mes newsletters

La quotidienne Localtis

Recevez chaque jour un décryptage des actualités des collectivités territoriales.

L'hebdo Localtis

Recevez chaque vendredi l'essentiel des actualités de la semaine.

La Bimensuelle Territoires Conseils

Recevez deux jeudis par mois, nos dernières expériences, journées thématiques, téléconférences, publications...

Je m'abonne sur la plateforme (service gratuit)
Banquedesterritoires.fr



Contactez votre interlocuteur :

Direction régionale Hauts-de-France

Direction déléguée d'Amiens

François HEIBLÉ (03 22 71 10 17) – francois.heible@caissedesdepots.fr

Nathalie FERRARA (03 22 71 10 28) - nathalie.Ferrara@caissedesdepots.fr

Arnaud DEHÉDIN (03 22 71 10 26) - arnaud.Dehedin@caissedesdepots.fr

Maryse VANDEPITTE (03 22 71 10 13) – maryse.vandepitte@caissedesdepots.fr

Banquedesterritoires.fr  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)



› Revitaliser les centres
villes et centres bourgs



› Logement social :
accompagner la
recomposition du
secteur



› Améliorer l'efficacité
énergétique des
bâtiments

Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics

Prêt GPI AmbRE Développement de la performance énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI), la Caisse des Dépôts s'engage pour le développement de la performance énergétique des bâtiments publics des collectivités locales par la mise à disposition du prêt Ambition pour la Rénovation Énergétique (GPI AmbRE).

Ce prêt propose une maturité longue pour les collectivités qui visent une amélioration minimale de 30% des performances énergétiques et s'engagent à suivre les consommations effectives.

Opérations finançables

Opérations de rénovation de bâtiments publics visant une réduction des consommations énergétiques minimale de 30%

Emprunteurs éligibles :

- ⇒ Collectivités locales et EPCI, syndicats intercommunaux
- ⇒ Régies locales dotées de la personnalité morale, SDIS, CCAS et CIAS, SPL

Conditions financières

Quotité : financement de la **totalité du besoin d'emprunt jusqu'à 5M€**, à 50% au-delà de 5M€

Phase de mobilisation : 5 ans maximum, sous conditions

Durée : **20 à 40 ans maximum**, dans la limite de la durée de vie et d'amortissement de l'opération

Taux d'intérêt révisable : Taux du Livret A + 0,75%, soit 1,50% à ce jour

Commission d'instruction : 0,06%

Pénalité de dédit : 1% de la part annulée

Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

À savoir :

- ⇒ Il convient de joindre à votre demande une étude de performance énergétique de moins de **24 mois** faisant apparaître les consommations énergétiques en kWh/an/m² et les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO₂, avant et après travaux.
- ⇒ Le GPI AmbRE vous engage à mettre en place des moyens de suivi des dépenses énergétiques.

Autres possibilités d'accompagnement (nous contacter) :

Intracting : pour vos programmes de travaux dont le retour sur investissement est inférieur à 10 ans, une convention d'avance remboursable peut vous être proposée. Un suivi des réalisations sera mis en place entre nos équipes.

Marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) : la Caisse des Dépôts peut étudier un co-investissement en capital dans la société de projet.

Soutenir vos investissements dans le secteur de l'eau

Aqua-prêt Un financement de long et très long terme pour vos infrastructures d'eau et d'assainissement

Mis en place à la demande des pouvoirs publics à l'issue des Assises de l'Eau du 29 août 2018, l'Aqua Prêt permet d'accompagner les collectivités territoriales dans leur effort d'amélioration et de modernisation des services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Ce financement offre des maturités exceptionnelles. Il est ouvert sous réserve de l'adoption de bonnes pratiques concourant à la qualité et la pérennité des réseaux.

Opérations finançables

- ⇒ Infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux pluviales
- ⇒ Subventions d'investissements accordées à un projet éligible

Emprunteurs éligibles :

- ⇒ Collectivités locales et EPCI, syndicats intercommunaux

Conditions financières

Quotité : financement de la **totalité du besoin d'emprunt jusqu'à 5M€**, à 50% au-delà de 5M€

Phase de mobilisation : 5 ans maximum, sous conditions

Durée : **25 à 60 ans maximum**, dans la limite de la durée de vie et d'amortissement de votre opération

Taux d'intérêt révisable : Taux du Livret A + 0,75%, soit 1,50% à ce jour

Commission d'instruction : 0,06%

Pénalité de dédit : 1% de la part annulée

Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

À savoir :

- ⇒ Il convient de joindre à votre demande le **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** détaillant les projets d'équipement et de renouvellement, le calendrier prévisionnel et la durée d'amortissement technique des biens.
- ⇒ L'Aqua-prêt vous engage à renseigner la base de données publique nationale SISPEA.

Pour les opérations de réseaux d'eau ou d'assainissement, il convient en outre de joindre à votre demande de prêt un diagnostic du réseau de moins de 5 ans, incluant la recherche de fuites concernant les canalisations et les branchements. L'Aqua-prêt vous engage à respecter lors de la réalisation les préconisations de la charte de qualité nationale ASTEE